

Publié le : 24 Septembre 2013

Numéro d'article : 200136

Signature électronique - Une première firme accréditée par l'OACIQ

En mai 2013, l'OACIQ a mis sur pied un processus d'accréditation des systèmes de signatures électroniques ou numériques. Le processus d'accréditation de l'OACIQ de systèmes de signature électronique est basé sur des spécifications techniques et sur un cadre normatif qui définit les exigences de qualité attendues de tels systèmes.

Après analyse, l'OACIQ a accordé une première accréditation à une firme offrant un service de signature électronique. En effet, le système e-SignLiveTM de **Silanis Technology (http://www.silanis.com/produits/vue-d-ensemble)** rencontre toutes les spécifications techniques établies par l'Organisme afin d'effectuer des transactions immobilières de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus d'information sur le service de signature électronique et les modalités offerts par la firme **Silanis Technology** (http://www.silanis.com/produits/vue-d-ensemble), nous vous invitons à vous rendre sur leur site Web (http://www.silanis.com/produits/vue-d-ensemble).

Pour toute question concernant le processus d'accréditation établi par l'OACIQ ou l'accréditation d'une firme offrant un tel service, veuillez communiquer avec Pascale Montpetit par courriel à **pmontpetit@oaciq.com**

(mailto:%70%6D%6F%6E%74%70%65%74%69%74%40%6F%61%63%69%71%2E%63%6F%6D) ou par téléphone au 450 462-9800 ou 1 800 440-7170, poste 8332.

Notez que d'autres systèmes sont en cours d'analyse. Nous vous tiendrons informés de toute future accréditation.

Consultez également :

Signature électronique ou numérique : Conditions pour une transaction sécuritaire (/fr/articles/signature-electronique-ou-numerique-conditions-pour-une-transaction-securitaire)

OACIQ 2014. Tous droits réservés.